

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFF. ADM. ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

DECRET n° 75/231/ETR/SG/DAAJ/DAGPM
du 10.5.75 portant nomination de Monsieur
EYENET Rigobert en qualité de 2° Secrétaire d'
Ambassade à Berlin (RDA)

Le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2153/FP du 26 juin 1958 fixant statut commun des
cadres de la catégorie E des SAF devenue D ;
Vu le décret n° 61-143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des
cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du
Congo ; Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Minis-
tère des Affaires Etrangères ;
Vu le décret n° 67/116/ETR/SG/DAAJ/DAGPM du 16 Mai 1967 fixant le
régime de rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
Vu le décret 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorganisation des struc-
tures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;
Vu le décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du
Premier Ministre Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du
Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T

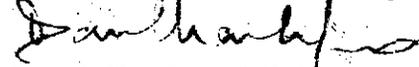
Article 1er : Monsieur EYENET Rigobert, Commis principal de 6° échelon des
Services Administratifs et Financiers en service au Ministère du Travail à
Brazzaville est nommé 2° Secrétaire d'Ambassade à l'Ambassade de la République
Populaire du Congo à Berlin (République Démocratique Allemande).

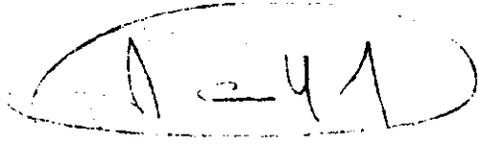
Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret
qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé
à Berlin, sera enregistré publié au journal de la République Populaire du Congo
et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 MAI 1975

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

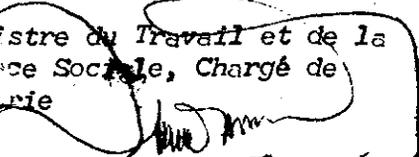
Le Ministre des Affaires Etrangères


David-Charles GANAQ

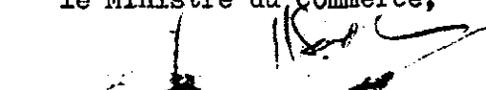


H. LOPES.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de
l'Industrie


A. DENGUET.

Pour Le Ministre des Finances
le Ministre du Commerce,


A. POATY.

Ampliations :

- JORPC 1
- PRESIDENCE 1
- RELATIONS EXT. 1
- CAD/PM. 1
- DGT 2
- DF 2
- CF 1
- SGCM/DC 2
- AFF. ETR. 4
- AMBACOBRAZZA BERLIN 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3